Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service de l'enseignement

de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 07 Sep 1999 Boulevard Pachéco, 19, Bte 0 02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere Administrateur délégué CPEONS

Rue des Minimes, 87-89 1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2700

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1 ---- Unité de formation : SCIENCES ADMINISTRATIVES : MARCHES PUBLICS -

APPROFONDISSEMENT (CONVENTION)

Classement :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence :

718550U32X1

Domaine :

702 Economie-SU:gestion,comptabilité,fiscalité,finances...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

G. Schmit

La Directrice générale adjointe,

Claudine LOUIS

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENTS	8	bis
-----------	---	-----

DOSSIER PEDAGOGIQUE

Unite de formation

1.	La	présente	demande	émane	du r	éseau	
----	----	----------	---------	-------	------	-------	--

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal

O (1) Libre confessionnel

délégué

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2)..M. J. LEFERE administrateur-

Date et signature (2) 10...

2. Intitulé de l'unité de formation: (2)

.SCIENCES ADMINISTRATIVES: MARCHES PUBLICS - APPROFONDISSEMENT (CONVENTION)

CODE DE CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 702

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n°1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°2 de ..1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

O (1) transition

O (1) qualification

du degré :

O (1) inférieur

O (1) supérieur

♦(1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classer	nent de l'unité d	le formation de l'enseigne	ment supérieur	
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		
Technique	0	Technique	0	
Economique	X	Economique	•	
Paramédical	0	Paramédical	0	
Social	0	Social	0	
Pédagogique	0	Pédagogique	0	
Agricole	0	Agricole	0	
		•		

Date de l'accord

12 MAI 1999*
Signature du président
du Conseil superiour:

6. Caractère occupationnel:

Non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº 3 de..1.. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº 4 de ..1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Repris en annexe nº 5 de ..1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº 6 de ..1.. page(s) (2)

Code du domaine de formation : (4) 702

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	:	Classement du (des) cours (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Marchés publics		СТ	В .	24
			·	
				,
		-		
2. Part d'autonomie		xxxxxxxxxxx		
`		Total des périod	les	E 4

·			
	-		
2. Part d'autonomie	xxxxxxxxxxxx		
	Total des périodes		£4
12. Réservé au Service d'inspection :			
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relati éventuelle(s)] :		gique [annexe	<u> (s)</u>
éventuelle(s)]: Meant fun 14. VIII. Pg Ilea	ias		
p) <u>Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossi</u>	er pédagogique :		
ACCORD PROVISOIRE -	PAS D'ACCORD A	_	
En cas de décision négative, motivation de cette dernièr	/~)	23.08	.99
	A. COLLIK Inspecteur	IET coordinateur	
Date :Siç	gnature :	AT COLLIN	IET 46.

U.F., ANNEXE 1

SCIENCES ADMINISTRATIVES : MARCHES PUBLICS - APPROFONDISSEMENT (CONVENTION) 21/04/99

Finalités de l'unité de formation

Finalités générales

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire; répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités Particulières

L'unité de formation a pour but de donner au personnel des administrations locales et provinciales les connaissances et capacités en matière de Marchés publics telles que le prévoit le programme proposé par le Conseil Régional de la Formation et faisant partie des conditions prévues pour obtenir une échelle supérieure de traitements conformément à la circulaire ministérielle du 27 mai 1994 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

U.F. ANNEXE 2

.SCIENCES ADMINISTRATIVES : MARCHES PUBLICS - APPROFONDISSEMENT (CONVENTION) 23/06/99

Capacités préalables requises

Capacités

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

Devant une situation problème donnée, en disposant d'une documentation choisie, l'étudiant prouvera qu'il est capable, de manière autonome, de résoudre un problème relatif au droit des marchés publics auquel il pourrait être confronté dans l'exercice de ses fonctions, et plus particulièrement pourra:

- identifier le problème, l'analyser et en déterminer les implications légales en cause,
- identifier les personnes ressources et les outils de référence utiles à la résolution du problème et y recourir de manière judicieuse.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation:

Sciences administratives: Marchés publics (convention).

U.F. ANNEXE 3

SCIENCES ADMINISTRATIVES : MARCHES PUBLICS - APPROFONDISSEMENT (CONVENTION) 21/04/99

Recommandations pour le dédoublement ou le regroupement

Aucune recommandation particulière.

U.F, ANNEXE 4

.SCIENCES ADMINISTRATIVES: MARCHES PUBLICS - APPROFONDISSEMENT (CONVENTION) 21/04/99

Programme de l'unité de formation (en tous points conforme au programme du Conseil Régional de la Formation)

L'étudiant sera capable de comprendre et d'intégrer les éléments de Marchés publics suivants:

1. LA LOI DU 24/12/93 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS ET A CERTAINS MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES

2. DES PRECISIONS SUR LE CHAMP D'APPLICATION RATIONE PERSONAE

Les pouvoirs publics

Les intercommunales

Les organismes d'intérêt public

Les associations de droit public

Les organismes de droit public (3 critères)

Les personnes de droit privé

Les institutions universitaires

3. LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICE DANS LES SECTEURS DE L'EAU, DE L'ENERGIE, DES TRANSPORTS ET DES TELECOMMUNICATIONS

Champ d'application

- ratione personae
- les activités visées
- définitions des marchés

Les modes de passation

Le régime applicable

- mécanisme de préférence communautaire
- tronc commun

4. LES MARCHES DE TRAVAUX ET DE FOURNITURE DANS LES SECTEUR DE L'EAU, DE L'ENERGIE, DES TRANSPORTS ET DES TELECOMMUNICATIONS, PASSES PAR CERTAINES PERSONNES DE DROIT PRIVE ET CERTAINES ENTREPRISES PUBLIQUES

Champ d'application

- ratione personae
- les activités visées
- définitions des marchés et autres

Les modes de passation et les règles de publicité - choix du mode de passation

- règles de publicité

Régime applicable

5. LA PUBLICITE

Généralités (importance, structure des dispositions des arrêtés d'exécution, Les marchés de travaux

- soumis à la publicité européenne
- non soumis à la publicité européenne

.SCIENCES ADMINISTRATIVES: NCC ET ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE (CONVENTION) 21/04/99

Les marchés de fournitures

- soumis à la publicité européenne non soumis à la publicité européenne

Les marchés de services

- soumis à la publicité européenne
- non soumis à la publicité européenne

6. LES MARCHES PUBLICS DES POUVOIRS LOCAUX

La tutelle exercée en Région wallonne

La subsidiation de certains marchés publics des pouvoirs locaux

Cahier des charges : général, spécial, type

Le recours à la procédure négociée...

Mise en pratique : (travaux, fournitures, services)

- pour une commune
- pour un CPAS
- pour une province
- pour l'hôpital d'une intercommunale
- pour l'ASBL qui gère le complexe sportif communal
- pour une fabrique d'église

L'information des soumissionnaires et la motivation des décisions.

ANNEXE 5

.SCIENCES ADMINISTRATIVES : MARCHES PUBLICS - APPROFONDISSEMENT (CONVENTION) 23/06/99

Fixation des capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de répondre à cinq questions prises au hasard parmi les six énoncés suivants :

- I. LA LOI DU 24/12/93 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS ET A CERTAINS MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES
- 2. DES PRECISIONS SUR LE CHAMP D'APPLICATION RATIONE PERSONAE
- 3. LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICE DANS LES SECTEURS DE L'EAU, DE L'ENERGIE, DES TRANSPORTS ET DES TELECOMMUNICATIONS
- 4. LES MARCHES DE TRAVAUX ET DE FOURNITURE DANS LES SECTEUR DE L'EAU, DE L'ENERGIE, DES TRANSPORTS ET DES TELECOMMUNICATIONS, PASSES PAR CERTAINES PERSONNES DE DROIT PRIVE ET CERTAINES ENTREPRISES PUBLIQUES
- 5. LA PUBLICITE
- 6. LES MARCHES PUBLICS DES POUVOIRS LOCAUX

en intégrant les éléments de Marchés publics et en justifiant les réponses par une argumentation appropriée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- choix judicieux des éléments de Marchés publics sur lesquels il fonde son raisonnement,
- niveau de clarté et de précision dans la formulation de la réponse,
- validité de l'argumentation.

U.F. ANNEXE 6

.SCIENCES ADMINISTRATIVES : MARCHES PUBLICS - APPROFONDISSEMENT (CONVENTION) 21/04/99

Profil du (des) chargés de cours

⇒ Un expert ayant reçu l'agrément du Comité de suivi tel qu'institué à l'article 11 de la Convention.



Saive, le 6 juin 1999

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT NON DBLIGATOIRE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIOUE

Monsieur Alfred Collinet Administrateur pédagogique

Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Inspection de l'enseignement de promotion sociale

Mes références : JL/RS/365/06.06.99

Concerne: dossiers pédagogiques CPEONS.

Monsieur l'Administrateur pédagogique,

Je souhaiterais que les dossiers pédagogiques suivants fassent l'objet d'une révision de la part du réseau CPEONS :

• dossier 2701 : sciences administratives : le contrôle de l'Administration - approfondissement (convention).

La dénomination du cours ne doit pas reprendre le terme « approfondissement » A l'annexe 2, les capacités préalables requises devraient être les capacités terminales de l'UF « initiation ».

A l'annexe 5, revoir l'expression de la phrase « en intégrant les éléments de ... ».

 dossier 2702 : sciences administratives : exercices pratiques des lois de base (convention).

Modifier la dénomination du cours en rapport avec le programme. A l'annexe 2, les capacités préalables requises ne devraient prendre en compte les capacités terminales d'UF delégislation. (Pour pouvoir faire des exercices pratiques sur des lois de base, il me semble normal que ces lois soient déjà

connues).

A l'annexe 5, concevoir et réaliser ne sont-ils pas synonymes?

Revoir l'expression de la phrase « en intégrant les éléments de principes généraux en matière de ... ».

• dossier 2710: sciences administratives: gestion des ressources humaines et management - approfondissement (convention).

La dénomination du cours ne doit pas reprendre le terme « approfondissement » A l'annexe 2, les capacités préalables requises devraient être les capacités terminales de l'UF « initiation ».

A l'annexe 5, revoir l'expression de la phrase « en intégrant les éléments de ... » comme par exemple « en intégrant ... et de justifier par une argumentation... ».

• dossier 2703 : sciences administratives : NCC et éléments d'analyse financière - approfondissement (convention).

Prière de modifier l'intitulé de l'UF et du cours (nouvelle comptabilité communale)

La dénomination du cours ne doit pas reprendre le terme « approfondissement » A l'annexe 2, les capacités préalables requises devraient être les capacités

terminales de l'UF « initiation ».

A l'annexe 5, revoir l'expression de la phrase « en intégrant les éléments de ... ».

• dossier 2708 : sciences administratives : NCC et éléments d'analyse financière - formation de base (convention).

Prière de modifier l'intitulé de l'UF et du cours (nouvelle comptabilité communale) ainsi que dans les diverses annexes.

La dénomination du cours ne doit pas reprendre le terme « base »

A l'annexe 5, revoir l'expression de la phrase « en intégrant les éléments de ... ».

• dossier 2696: sciences administratives: recherche et gestion d'aides et de subsides (convention).

L'annexe 1 fait référence au cours de gestion des ressources humaines.

A l'annexe 5, revoir l'expression de la phrase « en intégrant les éléments de ... ».

dossier 2299 : sciences administratives : marketing public (convention).
 A l'annexe 5, revoir l'expression de la phrase « en intégrant les éléments de ... » ainsi que la phrse de la première puce « degré de maîtrise ».

 dossier 2700 : sciences administratives : marches publics approfondissement (convention).

La dénomination du cours ne doit pas reprendre le terme « approfondissement » A l'annexe 2, les capacités préalables requises devraient être les capacités terminales de l'UF « initiation ».

A l'annexe 5, revoir l'expression de la phrase « en intégrant les éléments de ... ».

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur pédagogique, en mes sentiments respectueux et dévoués.

> Jo Léonard Inspecteur